MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

LE CERCLE POLAIRE
www.lecerclepolaire.com

Action éducative L'Appel des Pôles 2026-2027
Éléments de cadrage

L'APPEL DES PÔLES

Genèse

Lancée en 2008 dans une cinquantaine de pays par **l'association le Cercle Polaire**, l'action « L'Appel des Pôles » avait collecté les témoignages d'élus, de scientifiques, de photographes et d'aventuriers engagés dans la protection des régions polaires, l'Arctique ou l'Antarctique. Cette mobilisation soulignait la fragilité des milieux polaires et l'urgence de leur protection renforcée.

Lors de l'année scolaire 2019-2020, cette action internationale a été convertie en action éducative de sensibilisation des élèves du secondaire aux enjeux en zones polaires portée par la région académique Bretagne. En collaboration avec l'association le Cercle Polaire, l'action éducative, à laquelle 800 élèves ont participé, a été reconduite en Bretagne à deux reprises, en 2020-2021 et en 2021-2022.

En 2022, le ministre de l'Éducation nationale, constatant le succès de cette expérimentation et la qualité des réalisations des élèves, a pris la décision de **lancer l'action éducative « L'Appel des Pôles » au niveau national**. Elle a été mise à disposition des académies volontaires à partir de l'année scolaire 2022-2023 et ce dispositif national est à présent reconduit pour la 5e année consécutive.

Objectifs

Cette action éducative propose aux élèves des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, des éléments de connaissance sur les zones polaires – l'Arctique, un océan entouré de continents, et l'Antarctique, un continent entouré par un océan – et les invite à mettre en rapport ces lointains enjeux avec ceux du développement durable qui prévalent sous nos latitudes. Des thèmes de travail ont été identifiés, assortis chacun d'une marraine ou d'un parrain, expert reconnu des Pôles, ayant accepté d'intervenir et d'accompagner le travail des élèves, en classe ou à distance.

Ce projet vise à développer :

1. **L'esprit critique, la citoyenneté éclairée.**
2. **La sensibilisation à la recherche scientifique et la rencontre de ses acteurs.**
3. **Une intelligence des enjeux contemporains relatifs à l'environnement, au changement climatique et à la biodiversité.**
4. **La démarche de projet.**

Cahier des charges



Quelle que soit la forme que prendra le travail collaboratif engagé en classe, les diverses productions ayant vocation à être **diffusées**, le **droit à l'image**, la **protection intellectuelle** doivent être respectés.

Droit à l'image : la prise de vue (image ou vidéo) d'une personne ainsi que son utilisation et sa diffusion nécessitent l'autorisation préalable de l'intéressé ou de ses représentants légaux pour les mineurs.

Protection intellectuelle : tout document utilisé pour votre production doit être assorti des références de son auteur et libre de droits (ou avec l'autorisation de son auteur). **Un ensemble de ressources (articles, photographies et références bibliographiques) libres de droits est disponible sur la page Éduscol « l'Appel des pôles ».**

https://eduscol.education.fr/3179/l-appel-des-poles-une-action-educative-consacree-aux-nouveaux-enjeux-dans-le-monde-polaire

Les productions

La production de votre classe prendra obligatoirement la forme d'un *carnet de présentation* de quatre pages (au format A4) présentant le projet, sa conduite et sa matérialisation, ainsi que le projet lui-même (article de vulgarisation, peinture, vidéo, simulation de négociations internationales, etc.), qui pourra, le cas échéant et autant que de besoin, faire l'objet d'une production séparée (une vidéo, une peinture, etc.).

Le carnet de présentation du projet

Document de quatre pages, ce *carnet de présentation du projet*, qui inclut ou pas, selon les cas, le projet lui-même, devra être structuré de la manière suivante :

- **Page 1 (couverture : titre et présentation synthétique du projet)** : présentation sommaire du projet, de l'établissement scolaire et de l'équipe des porteurs du projet (élèves, enseignants, etc.) ; une biographie assortie d'une photographie du parrain ou de la marraine ;
- **Pages 2 et 3 (cahier central)** : cette partie est consacrée à la description du projet lui-même sauf lorsque ce projet fait l'objet d'une annexe en raison de son caractère et de sa nature (vidéo, par exemple) ;
- **Page 4 (4e de couverture)** : journal de bord de l'équipe ou résumé des actions, cette partie sera l'occasion de revenir sur la construction des différentes expériences vécues par les candidats lors de leurs travaux pour l'action éducative. Il montrera par exemple comment la thématique a été choisie, pourra présenter un résumé des discussions autour de la répartition des tâches, évoquera les coulisses des recherches menées.

Le projet collaboratif

Cette production prendra l'une des formes suivantes :

- article de vulgarisation scientifique (format texte), site internet, diaporama, vidéo, émission de radio ;
- arts visuels (peinture, dessin, photographie, arts plastiques, vidéo, etc.) ;
- arts de l'écrit et de l'oral (littérature, poésie, chanson, scénario, livret, carnet de bord, etc.) ;
- jeu de rôle (simulation de négociation internationale, gestion d'un conflit, jeu d'évasion, jeu de plateau, jeu vidéo, etc.) ;
- autre.

Cette liste permet la conduite de projets aux supports variés. Toutefois, ceux-ci devront respecter les règles suivantes :

- les vidéos, podcasts, documents sonores ne devront pas dépasser cinq minutes ;
- les carnets de bord, livrets, scénarios ou diaporamas ne devront pas dépasser quatre pages, affiches ou vignettes.

Valorisation

La valorisation des projets des élèves au sein ou en dehors de leur établissement scolaire (médiathèques, salles d'exposition, Internet, etc.) est bien sûr encouragée. Cette dimension sera mentionnée dans le carnet de présentation afin que le jury puisse la prendre en compte.